



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

Extrait des registres des délibérations
Du Conseil Municipal du 28 juin 2025
De la Commune de Garéoult

Date de convocation : 20 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 20 juin 2025

Date de dépôt en Préfecture : 01 juillet 2025

Date de publication de la délibération : 02 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juin à neuf heures,

Le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de Gérard FABRE, le Maire.

Nombre de membres

Composant le conseil : 29

En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération : (18 présents et 10 pouvoirs)

Étaient présents :

Messieurs Gérard FABRE, Lionel MAZZOCCHI, Michel LEBERER, Gilles TREMOLIERE, Basile BRUNO, Patrick BONNET, Michel GODEC, Tony REAULT, Jérôme TESSON.

Mesdames Marie-Laure PONCHON, Emmanuelle BOTHEREAU, Marie-Paule BREDOUX, Pascale ULRICH, Marie-Pierre EMERIC, Caroline LUCIANI, Brigitte DUMONT, Claudette ROMAN, Anne DUPIN.

Ont donné pouvoir :

M. Alain CUSIMANO a donné pouvoir à M. Lionel MAZZOCCHI,
M. Pascal FERRARI a donné pouvoir à Mme. Emmanuelle BOTHEREAU,
Mme. Florence MILHES a donné pouvoir à M. le Maire,
Mme. Christelle BOUILLER a donné pouvoir à M. Michel LEBERER,
Mme. Laurence SOICHET a donné pouvoir à Mme Marie-Laure PONCHON,
Mme. Sandra BODART a donné Pouvoir à M. Basile BRUNO,
M. Sébastien TRUC a donné pouvoir à Mme. Marie-Pierre EMERIC,
Mme. Johanna MAS a donné pouvoir à Mme. Marie-Paule BREDOUX,
Mme. Isabelle BREMOND a donné pouvoir à Mme. Anne DUPIN,
M. Jean-Michel BONNIN a donné pouvoir à Mme Claudette ROMAN.

Était absent excusé : M. François HANNEQUART

Secrétaire de séance : M. Michel GODEC

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/042**SUBVENTIONS ANNÉE 2025- ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS.**

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 07 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat et les textes réglementaires pris pour son application,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les différentes demandes de subventions présentées par les associations culturelles et de loisirs de Garéoult,

CONSIDÉRANT l'intérêt de ces associations qui, de par leurs actions participent à la vie Communale,

CONSIDÉRANT qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter ces subventions,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Basile BRUNO,
Adjoint à l'évènementiel, la culture et la vie associative,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, au scrutin ordinaire,
A l'unanimité,

DÉCIDE

De voter les subventions ci-après pour les associations culturelles et de loisirs de Garéoult :

ASSOCIATIONS	MONTANT
Association Garéoultaise De Formation Informatique (AGFI)	200,00 €
Aquéou Canailles	500,00 €
Association des Arts plastiques de Garéoult	300,00 €
Ateliers Créatifs	100,00 €
Club Des Jeux	300,00 €
Club des Loisirs Manuels	300,00 €
Familles Rurales Garéoult	1 000,00 €
Les Pitchouns du Val d'Issole	100,00 €
Ensemble Vocal Cantabile	500,00 €
Théâtre Bric A Broc	100,00 €
TOTAL	3 400, 00 €

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Le Secrétaire de séance,

Michel GODEC.



Le Maire,

Gérard FABRE.